

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE JEAN ROSTAND situé sur la commune de ST SULPICE LAURIERE.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Longe de porc 32Kg (réponse le 04/12/2022 au plus tard) – Livraison le : 07/12/2022 - 3 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : ENTRE 7 HEURES ET 12 HEURES

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (.) – 40%
- Qualité du produit (fraicheur) (duree cueii) – 40%
- Performance en matière de protection de l'environnement (bilan carbone) (distance) – 20%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés,

dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE JEAN ROSTAND
- Franck REBET
- RUE DE FRONTIGNAC
- 87370 ST SULPICE LAURIERE
- Responsable des achats : Nicole LALIGNEL
- Téléphone : 05 55 71 56 74
- Courriel : nicole.lalignel@ac-limoges.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Tribunal de Grande Instance de Limoges